



NOTE DE SYNTHÈSE N° 7

Etat de la politique militaire et sécuritaire de la France en Afrique



© Ministère français de la Défense et des Anciens combattants

Alors en campagne pour l'élection présidentielle française de 2007 et après avoir été élu, le Président français, Nicolas Sarkozy, promettait une rupture dans les relations entre son pays et l'Afrique. Presque cinq ans après son accession à la magistrature suprême de son pays et une année avant les prochaines échéances électorales, ce rapport d'information sur la « *Politique africaine de la France* », présenté le 28 février 2011 au Sénat français, intervient également au moment où, à la suite du discours de Nicolas Sarkozy du Cap (Afrique du Sud) du 28 février 2008 devant le Parlement sud-africain, la France est engagée dans un processus de révision des accords de défense qui la lient avec un certain nombre de pays africains. Le rapport d'information du Sénat français a notamment pour objectif « *d'analyser (...) les lignes directrices* » de la politique française vis-à-vis de l'Afrique, avec un accent particulier sur les aspects de défense et de sécurité. La période analysée court des années 1990, période de l'« *inflexion démocratique* » marquée par le discours de La Baule, à nos jours. La présente Note propose une synthèse de certaines des idées exprimées dans le Rapport.



D'emblée, le principal enseignement qui ressort de l'analyse qui est faite de la trajectoire empruntée par les rapports entre la France et l'Afrique, depuis les années 1990, est que ces derniers ont certes évolué, mais dans la continuité qui représente l'élément le plus déterminant. Le rapport d'information conclu ainsi que la « *politique africaine connaît de grandes similitudes quels que soient les gouvernements qui se sont succédé en France. Depuis trente ans, la politique diplomatique de la France en Afrique évolue sans ruptures majeures mais en suivant l'évolution des grands bouleversements mondiaux et en s'y adaptant* ». On est ainsi loin de la mise en œuvre de la volonté de rupture promise et sur laquelle un certain scepticisme s'était déjà exprimé

Intérêts de la politique africaine de la France

Selon le rapport, la politique africaine de la France, dans le cadre et au service de laquelle s'inscrit sa coopération de défense et de sécurité, se fonde sur la défense des intérêts qui la sous-tendent et qui seraient naturellement « *communs [et] mutuellement avantageux* », ayant notamment réussi une « *convergence* » entre ceux des « *français, européens, africains et de chacun des pays du continent* ». Ces intérêts portent sur les réalités et faits suivants:

- le caractère indissociable de la sécurité et de la prospérité de la France, de l'Europe et de l'Afrique;
- les accords de défense bilatéraux doivent reposer sur les intérêts stratégiques mutuels des deux partenaires, France et partenaires africains;

- la reconnaissance du fait que les maux dont souffrirait l'Afrique (guerres, pandémies, trafics ou terrorisme) auront un impact en France, ce qui implique un intérêt de la France pour la sécurité de l'Afrique;

- la reconnaissance du fait que si la relation entre la France et l'Afrique devrait être refondée, la France devrait d'abord « *reconnaître et assumer ses intérêts en Afrique et en particulier: la paix et la sécurité du continent africain; la lutte contre la pauvreté; la croissance économique du continent; son insertion dans la mondialisation* »;

- le potentiel de croissance et de développement de l'Afrique, ses richesses naturelles, l'immense marché que ce continent représente font que la France ne peut s'en détourner;

- le pari selon lequel le développement économique et la prospérité en l'Afrique auront un effet positif sur les flux migratoires qu'ils auraient tendance à limiter;

- l'intérêt commun qu'ont la France et l'Afrique pour une meilleure régulation de la mondialisation et par conséquent la nécessité d'associer cette dernière à la gestion des affaires du monde ;

- la défense de la francophonie, patrimoine culturel commun aux deux partenaires, au développement et à l'évolution duquel l'Afrique joue un rôle de premier plan, du fait du dynamisme de sa démographie.



Face à la crainte que les liens historiques et « naturels » entre la France et l'Afrique ne se distendent, le rapport invite à lutter et à limiter « la banalisation des rapports » entre les deux acteurs, banalisation qui pourrait également être le fait du développement des « rapports entre Etats et entre blocs (Union africaine et Union européenne) » qui, s'ils sont importants, ne devraient pas diluer la « relation singulière » entre la France et les pays africains.

Facteurs de risque et d'insécurité en Afrique

L'Afrique est perçue comme une zone particulièrement sensible du point de vue sécuritaire. Le rapport rappelle ainsi qu'elle « concentre une très grande partie des conflits et zones de tensions de notre monde ». Elle est notamment traversée par un « arc de crise » s'étendant de « l'Atlantique à l'océan Indien, de la Mauritanie au Pakistan en recouvrant notamment toute la zone sahélienne, de la Mauritanie jusqu'à la Somalie » et caractérisée par l'existence d'Etats fragiles que l'on retrouve dans la « majeure partie de la bande sahélienne » et qui comprennent aussi la République Centrafricaine et la République Démocratique du Congo (RDC). A cette réalité, s'ajoute également la menace représentée par le terrorisme islamiste qui s'est développé dans la zone du Sahel.

Si l'on ajoute les phénomènes tels que « l'immigration clandestine, la radicalisation religieuse, l'implantation des groupes terroristes, des réseaux criminels, les trafics divers (drogues, armes etc.) des réseaux de prolifération, le blanchiment d'argent ainsi que les risques sanitaires » identifiés dans le Livre blanc

de 2008 sur la sécurité et la défense, il devient clair selon le rapport français qu'un certain nombre d'intérêts français sont en danger et qu'il devient par conséquent « nécessaire de procéder à une reconfiguration de nos moyens militaires et de renouveler les bases juridiques de notre présence en renégociant nos accords de défense ».

Dispositif militaire français en Afrique

La présence française en Afrique prend plusieurs formes différentes:

- les **forces prépositionnées** (au Gabon et à Djibouti);
- les **forces de souveraineté**: 1460 hommes sur l'île de la Réunion et à Mayotte, plus 1150 gendarmes.

- les **forces engagées par un accord bilatéral**:

* 2900 hommes à Djibouti, accompagnés de 10 avions de combat Mirage 2000, 1 avion de transport C-160 Transall et une dizaine d'hélicoptères, renforcé en juin 2008 par des avions de patrouille maritime Atlantique-2 et des Mirages pour la surveillance des frontières, ainsi que d'une force navale;

* 1150 hommes au Sénégal, plus 60 civils affectés aux tâches administratives et 400 sénégalais;

* 945 hommes au Tchad dans le cadre de l'Opération Epervier;

* 230 hommes en Centrafrique dans le cadre de l'Opération BOALI;

* 900 hommes au Gabon.



- les *forces engagées dans des opérations internationales* (Union européenne et ONU):

* 18 hommes au sein de la MINURCAT en Centrafrique;

* 30 hommes au sein de la MONUC en RDC;

* 23 hommes au sein de l'ONUCI en Côte d'Ivoire;

* 930 hommes en Côte d'Ivoire dans le cadre de l'Opération Licorne en soutien à l'ONUCI;

* 190 hommes à bord du bâtiment CORYMBE dans le Golfe de Guinée;

* 170 hommes à bord de 2 frégates et 15 équipes de protection embarquées dans le cadre de l'opération ATALANTA de l'UE dans le Golfe d'Aden.

On apprend aussi que les forces françaises en Afrique « ont été divisés par deux entre 1960 et 1980, passant de 30 000 hommes à 15.000 (...) [atteignant] aujourd'hui, toutes forces confondues, moins de 10 000 hommes. Le coût humain et financier de ce déploiement [représentant] un peu moins de 800 millions d'euros par an », 540 millions d'euros pour 5400 hommes si l'on ne prend en compte que les seules forces de présence dont le rôle est:

- « d'assurer la prévention, la protection et l'évacuation éventuelle des ressortissants français établis dans les différents pays africains;

- de contribuer à la préservation des espaces essentiels à l'activité économique et à la liberté des échanges;

- de participer à la réalisation des engagements internationaux de la France dans les cadres européen et onusien;

- de participer activement, à travers les actions de coopération, à la mise en place de forces africaines autonomes, dans un cadre régional comme dans le cadre de l'union africaine (forces en attente) ».

Le gros de ces implantations militaires a pour objectif de « contribuer à l'appui et à la montée en puissance des moyens de sécurité collective et régionale des Africains et à lutter contre les diverses atteintes à la sécurité qui menacent le continent comme l'Europe et la France ».

L'évolution de la présence française en Afrique devrait lui assurer à terme une « présence sur la façade atlantique du continent africain, une sur sa façade orientale, (...) et un dans l'Océan Indien ». Aussi, deux implantations sont d'office acquises: le Gabon pour l'Afrique de l'Ouest et Djibouti pour l'Afrique de l'Est. Au Sénégal, avec la restitution symbolique des emprises occupées par les forces françaises survenue le 9 juin 2010, la France ne devrait conserver à Dakar qu'un simple « pôle opérationnel de coopération à vocation régionale, fort d'environ 300 militaires ».

Les implantations permanentes françaises en Afrique ont pour vocation de servir de:

- « de points d'appui du soutien français à l'architecture africaine de paix et de sécurité;

- de capacités prépositionnées à proximité des zones d'intérêt et des forces projetées en complément depuis la métropole;



- de capacité d'action procurant des facilités logistiques (ex Djibouti pour l'Opération Atalanta) ».

Accords de défense révisés

Au registre des accords de défense liant la France à plusieurs pays africains (Cameroun, la République Centrafricaine, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Sénégal et Togo) et particulièrement des changements annoncés par le Président Sarkozy dans le discours du Cap de 2008, de nouvelles orientations sont mises en œuvre, impliquant notamment plus de transparence, l'absence de clauses secrètes, leur publication et approbation par les parlements de chaque pays concerné.

De plus, dans le cadre des nouveaux accords révisés, dont le processus de renégociation a débuté dès mars 2008, « l'objectif principal de la coopération est désormais, à côté de la fonction traditionnelle de formation des cadres des armées nationales, d'aider l'Afrique à mettre sur pied son propre système de sécurité collective ».

Le rapport précise enfin que « ces accords comportent une dimension multilatérale prévoyant l'association au partenariat de défense d'autres pays africains ou européens, ainsi que les institutions de l'Union européenne et de l'Union africaine et les ensembles sous régionaux de cette dernière ».

Coopération militaire française revisitée

Les accords revisités s'inscrivent également dans une évolution de la politique sécuritaire de la France en Afri-

que vers une multilatéralisation accrue. Le rapport présente la date du 3 mars 1998, avec la définition par le Conseil de défense des « nouvelles orientations de la coopération militaire en Afrique », comme le « véritable tournant de la coopération militaire » française. Ces orientations s'appuient sur les principes suivants:

- « des interventions militaires bilatérales en principe limitées à la sécurité des ressortissants français;
- une présence permanente réduite;
- une multilatéralisation avec l'Europe et l'ONU;
- l'appui aux forces africaines de sécurité (programme RECAMP) et le développement de la régionalisation qui s'appuie sur les écoles nationales à vocation régionales (ENVR) ».

La coopération militaire française s'articule autour d'une:

- **coopération structurelle**, visant « à garantir la stabilité des pays partenaires, tout en soutenant l'extension de l'influence française dans le monde » et s'illustrant par des « formations [dans le cadre notamment du réseau français d'écoles nationales à vocation régionale (ENVR) qui en compte 17 sur le continent africain], séminaires de haut niveau, conseil/expertise, soutien aux exportations d'armement, équipements par aide directe, suivi des accords de coopération et de défense et gestion des demandes d'escales et de survol ».
- Cette coopération a porté en Afrique subsaharienne sur le « soutien à l'architecture de paix et de sécurité africaine, au maintien de la paix, à la sécurité maritime, à la sécurité dans la bande sahélienne et à la sortie de crise ».



- **coopération opérationnelle** reposant sur «le réseau des 26 attachés de défense installés en Afrique » et poursuivant deux objectifs: « participer à la préparation des unités africaines qui s'engagent dans des opérations de maintien de la paix [et] contribuer à la montée en puissance de la force africaine en attente (FAA) de l'Union africaine ».

Selon le rapport, la contribution financière française sur ces deux volets de sa coopération militaire « s'élève à environ 100 millions d'euros par an qui se répartissent en 60 millions d'euros pour la coopération structurelle et 40 millions pour la coopération opérationnelle ».

Une coopération multilatéralisée et européenne

La multilatéralisation et l'europanisation (notamment au nom de la proximité entre les deux régions, de leurs liens historiques et du rôle le plus en plus croissant que joue l'UE en matière de paix et de sécurité en Afrique) sont présentées et réaffirmées comme les modalités privilégiées de la coopération de défense et de sécurité française (hormis certaines opérations telle que l'évacuation de nationaux), coopération en quête d'une plus grande légitimité et soucieuse de sortir d'un tête-à-tête devenu financièrement et politiquement coûteux.

C'est dans cette optique que s'inscrit l'europanisation et son placement sous l'égide de l'ONU de l'initiative française RECAMP (Renforcement des Capacités Africaines de Maintien de la Paix) créé en 1996-1997 et devenu EURORECAMP pour certains de ses volets

(notamment la formation des décideurs); initiative et évolutions présentées comme « emblématiques de la nouvelle posture de la France en matière de paix et de sécurité en Afrique ».

Malgré ces évolutions, il est clair que la France n'a pas renoncé à toutes ses ambitions et « demeure le principal intervenant en Afrique du fait de sa connaissance profonde des réalités africaines et de ses forces prépositionnées ».

Source: *La politique africaine de la France*, Rapport d'information de M. Josselin Rohan, fait au nom de la Commission des Affaires étrangères du Sénat français, n° 324 (2010-2011) - 28 février 2011.

A PROPOS DES NOTES D'OVIDA

Les “Notes d'OVIDA” s'inscrivent dans la volonté et l'objectif de l'Observatoire de promouvoir, rassembler et développer une expertise dans l'étude et l'analyse de certains des enjeux s'articulant autour des questions de: *Paix, Défense et Sécurité; Economie et Commerce; Droits de l'Homme;* et *Environnement*. Ces Notes portent également sur certains aspects relatifs aux canaux de la pratique diplomatique: bilatéralisme, régionalisme et multilatéralisme.

Les contributions qui en résultent devront notamment permettre de dégager des éléments de connaissance et de compréhension en offrant une réflexion, analyse & un décryptage sur des thématiques ou sur des événements et en faisant ressortir des idées maîtresses à des fins d'information et d'amélioration de la connaissance.